

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 15 janvier 2020

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 8 janvier 2020, s'est réuni le Mercredi 15 janvier 2020 à 18h, en séance publique à la Mairie de Chamousset, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Délégués titulaires présents : 15

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Auguste	PICOLLET	Département	2 voix
Jacqueline	TALLIN	Département	2 voix
Olivier	THEVENET	Département	2 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Daniel	BUCHE	Arlysère	1 voix
Philippe	GARZON	Arlysère	1 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Xavier	TORNIER	Arlysère	1 voix
Bertrand	DELACHENAL	Arlysère	1 voix
Christiane	FAVRE	CC Cœur de Savoie	1 voix
Bernard	FRISON	CC Cœur de Savoie	1 voix
Aimé	HENRIQUET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Yannick	LOGEROT	CC Cœur de Savoie	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	CC Cœur de Savoie	1 voix
Philippe	VALLET	CC Cœur de Savoie	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Laurent	GRILLET	Arlysère	1 voix
René	AGUETTAZ	CC Cœur de Savoie	1 voix
Gilles	MONNET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Bernard	TRUSCELLO	CC Cœur de Savoie	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 15 titulaires et 4 suppléants	Nombre de voix	22 voix
TOTAL des voix	22 voix		

Étaient excusés : François CANTAMESSA, Christophe METGE, Romuald GIROD et Dominique POMMAT

Bertrand DELACHENAL a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 26 novembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications

Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil Syndical

Opération	Titulaire	Objet
Maîtrise d'œuvre sécurisation de la digue rive droite de l'Isère – Secteur Francin	HYDRETTUDES	Montant du marché 61 023.63 € HT
Travaux d'obturation des ouvrages traversant la digue rive droite de l'Isère – communes de Tournon et Frontenex	SOCCO	Montant du marché 79 667.00 € HT
Travaux de protection de berges du torrent de la Combaz en amont de la RD925 – commune de Notre-Dame-des-Millières	TP MANNO	Augmentation du montant du contrat initial de 8.7 % Nouveau montant du marché : 92 494.00€ HT <i>(Rémunération liée au changement de destination des matériaux)</i>
Travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Gargot	Alpes Paysage	Montant du marché subséquent n° 8 2 193,60 € TTC
Travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Bon de Loge	ONF	Montant du marché subséquent n° 9 18 942.72 € TTC
Travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Coisin	Bovet	Montant du marché subséquent n° 109 708.00
Travaux urgents gestion des sédiments de La Lavanche	TP Val Coisin	Montant des travaux 15 720 € TTC

Plan expérimental de pérennisation des travaux de restauration du lit de l'Isère

M. le Président laisse la parole à **Auguste Picollet** pour relater les négociations qui s'achèvent avec les partenaires quant au plan expérimental de pérennisation des travaux de restauration du lit de l'Isère.

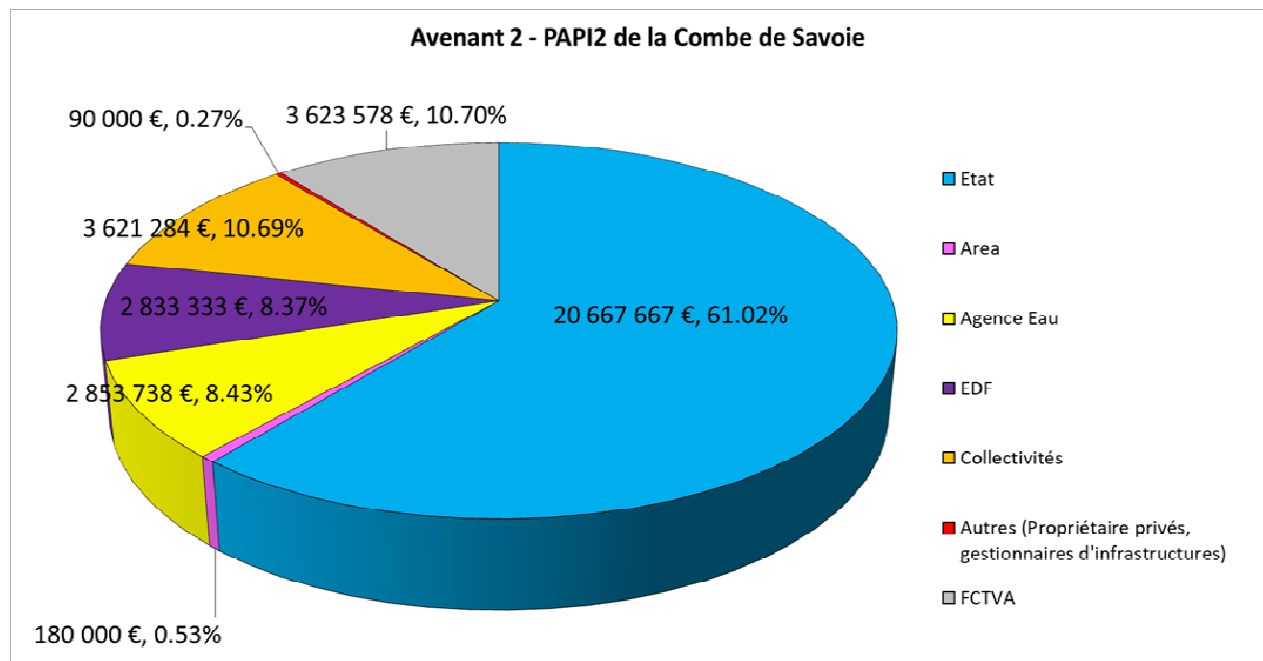
S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

A la demande du S.I.S.A.R.C, Hervé Gaymard et Auguste Picollet sont en effet intervenus en fin d'année dernière auprès de la direction d'EDF afin de trouver une issue à des négociations qui tendaient vers l'impasse. Ce soutien politique a été déterminant dans la teneur des relations avec EDF et les services de la DREAL en charge de la tutelle des aménagements hydroélectriques concédés.

Les négociations ont été clôturées lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 décembre 2019 à l'initiative d'Auguste Picollet en présence notamment de Laurent Perotin (Directeur de l'Unité de production hydraulique Alpes), des services de l'Etat (DREAL et DDT), et du S.I.S.A.R.C.

Les éléments financiers de l'avenant au PAPI2 sont récapitulés comme suit :



Bilan global (PAPI avec avenants + Plan pérennisation) : 35 M€ TTC dont 4 M€ à charge des collectivités

Xavier Tornier rappelle que les élus sont très sollicités quant au renouvellement des concessions hydrauliques. Il considère que les mesures (lâchers d'eau) visant à réduire les conséquences négatives des aménagements hydroélectrique sur le lit de l'Isère devraient être intégrées dans les nouveaux cahiers des charges afin d'éviter ce genre de difficultés ultérieurement. Il émet l'avis que les élus du S.I.S.A.R.C devront rester très vigilants à l'avenir sur cette question.

Raymond Muller s'interroge sur la fréquence des lâchers d'eau actuellement.

M. le Président expose que deux types de lâchers d'eau peuvent être envisagés dans le cadre de l'expérimentation :

- * des lâchers depuis le barrage d'Aigueblanche (qui correspondent en fait à des arrêts de la centrale de Randens) qui sont peu coûteux
- * des lâchers qui combinent l'arrêt de la centrale de Randens et un turbinage forcé des centrales de La Bâthie (Barrage de Roseland) et de la Malgovert (Barrage de Tignes) : ces lâchers sont beaucoup plus coûteux.

Les lâchers d'eau ne seront programmés que si l'hydrologie de l'année est favorable et dans la limite du budget global prévu. Le S.I.S.A.R.C espère pouvoir pérenniser l'état restauré à partir des seuls lâchers à partir de la centrale de Randens.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Examen de l'ordre du jour

1. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires intervenu le 26 novembre dernier, le Budget Primitif 2020 peut être établi comme suit :

Section de Fonctionnement :

Libellé	Crédits 2019	CA 2019	BP 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 490 648,62	1 008 525,79	2 214 400,00
Charges à caractère général	1 062 154,55	767 231,54	2 127 900,00
Charges de personnel	105 000,00	100 000,00	66 000,00
Autres charges de gestion courante	18 000,00	17 519,71	18 000,00
Charges financières	2 500,00	1 774,54	2 500,00
Charges exceptionnelles	13 223,07	0,00	0,00
Dépenses imprévues	37 000,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	1 237 877,62	886 525,79	2 214 400,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	122 000,00	122 000,00	0,00
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>1 130 771,00</i>		<i>0,00</i>
Total Dépenses d'ordre	1 252 771,00	122 000,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 490 648,62	2 482 672,10	2 214 400,00
Produits des services	6 000,00	756,00	3 500,00
Dotations et participations	2 335 109,00	2 481 913,56	2 210 900,00
Autres produits de gestion courante	118 000,00	2,54	
Total Recettes réelles	2 459 109,00	2 482 672,10	2 214 400,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>31 539,62</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Section d'Investissement :

Libellé	Crédits 2019	Réalisé 2019	CA 2019	RAR 2019	BP 2020	BP + RAR
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 573 889,00	4 062 816,26	4 062 816,16	3 372 077,00	6 546 788,00	9 918 865,00
Emprunts et Dettes assimilées	4 000,00	3 941,74	3 941,74	0,00	4 900,00	4 900,00
Immobilisations incorporelles	201 999,61	1 778,40	1 778,40	0,00	2 000,00	2 000,00
	1 858 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	82 000,00	7 885,03	7 885,03	0,00	319 000,00	218 000,00
Immobilisations en cours	2 917 292,32	1 222 790,20	1 222 790,10	1 549 461,00	1 550 400,00	2 099 551,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	5 038 000,00	2 826 420,89	2 826 420,89	1 822 616,00	4 370 000,00	4 182 616,00
Dépenses imprévues	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	300 888,00	200 888,00
Total Dépenses réelles	10 191 291,93	4 062 816,26	4 062 816,16	3 372 077,00	6 546 788,00	9 918 865,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté anticipé	382 587,07	0,00	0,00		0,00	0,00
						0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 573 889,00	3 113 866,81	3 135 593,81	3 082 194,00	6 836 671,00	9 918 865,00
FCTVA	151 900,00	125 801,11	125 801,11	0,00	612 200,00	612 200,00
Subventions d'investissements	2 391 218,00	572 682,16	594 409,16	859 578,00	1 850 471,00	2 710 049,00
Emprunts et Dettes assimilées	1 858 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	5 038 000,00	2 415 383,54	2 415 383,54	2 222 616,00	4 370 000,00	4 182 616,00
Total Recettes réelles	9 439 118,00	3 113 866,81	3 135 593,81	3 082 194,00	6 832 671,00	9 914 865,00
Opérations patrimoniales (recettes)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00
Virement de la section de fonctionnement	1 130 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes d'ordre	1 134 771,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
ECART	0,00			-289 883,00	289 883,00	0,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00		0,00			0,00
				-289 883,00	289 883,00	0,00

Jean-Claude Nicolle s'interroge sur la baisse des charges de personnel et se demande si cela est lié au départ à la retraite d'un agent de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Xavier Tornier rappelle que la Communauté d'Agglomération via une convention met à disposition son personnel selon une quotité fixée par cette dernière. Les montants ont été réévalués lors du dernier Conseil Syndical et ont fait l'objet d'une légère augmentation.

M. le Président indique que la baisse des charges de personnel entre 2019 et 2020 correspond à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Département qui s'élevait à 40 000 € en 2019 mais qui n'a pas été estimée pour l'instant pour l'année 2020. Une décision modificative de crédits sera prise en ce sens pour inscrire ces prestations qui au final sont prises en charge par l'Etat au titre du financement de l'axe 7 du PAPI. Dès lors, les charges de personnel 2020 seront presque identiques à celles de 2019.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Primitif 2020.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27 janvier 2020

2. FINANCES – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

Rapporteur : M. le Président

Dans la suite du vote du budget 2020 ci-avant, il y a lieu d'acter de la répartition des contributions auprès des collectivités membres.

L'article 15 des statuts fixe comme suit les modalités :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.
Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les autres travaux et actions que ceux listés ci-dessus, la clé de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Au vu des opérations prévues au budget 2020, **il est proposé d'acter d'un montant des contributions établi selon le tableau joint en annexe.**

Soit un total estimé des contributions 2020 de **1 439 730 €** répartis comme suit :

189 320 € Département	593 € Gd Chambéry	10 460 € Porte de Maurienne	533 884 € Arlysère	705 473 € CCCS
--------------------------	----------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

A noter que ces contributions seront appelées auprès des collectivités membres au fur et à mesure des besoins :

Les contributions liées aux charges à caractère général, aux plans pluriannuels d'entretien des digues et de pérennisation du lit de l'Isère, aux travaux d'entretien des affluents seront appelées au cours des prochaines semaines (alinéa 1, 2, 3, 4, 5 et 23)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

102 520 €
Département

593 €
Gd
Chambéry

9 704 €
Porte de
Maurienne

214 920 €
Arlysière

332 503 €
CCCS

Les contributions liées aux opérations spécifiques seront appelés au fur et à mesure de l'engagement des opérations.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la répartition des contributions des collectivités membres selon le tableau ci-joint.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21 janvier 2020

3. TERRITOIRE CŒUR DE SAVOIE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LIMITER LA DISSEMINATION NATURELLE DES PLANTES INVASIVES SUR LES AFFLUENTS DE L'ISERE

Rapporteur : M. le Président

La Communauté de Communes Cœur de Savoie avait réalisé une étude afin de définir, à l'échelle de son territoire, un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité. Ce plan d'action sur 5 ans (2019-2024) validé en 2018 est repris par le SISARC pour les actions concernant la GEMAPI a été poursuivi en 2019.

Parmi elles, une action majeure et primordiale consiste à limiter la dissémination naturelle des plantes invasives par déterrage précoce des plantules. En effet il est très facile d'éliminer ces plantes lors de la première année de colonisation d'un site ou lors de la première saison végétative. Ce travail doit être réalisé à partir du 15 avril jusque vers fin septembre environ.

Pour rappel, l'intervention sur 2018 et 2019 a permis de détecter plus de 2 000 plantules et donc éviter l'installation de 2 000 nouveaux arbres ou massifs. Les détails par année sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année	2018	2019
Linéaire de cours d'eau prospecté	104 km	132 km
Nb de plantule détecté (=nouvel arbre ou massif évité)	1241	814
<i>dont Laurier Cerise</i>	703	427
<i>dont Renouées</i>	396	192
Nb d'espèces	9	8
Nb cours d'eau prospecté	37	44
Nb cours d'eau impacté	22 (soit 60% des cours d'eau prospectés)	22 (soit 50 % des cours d'eau prospectés)
Linéaire de cours d'eau soumis à une pression de plantules	40%	12%
Nb plantule détecté sur les 10 lacs prospectés		7

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Mise à jour de l'inventaire		83 nouveaux sites (soit 2,5 % du nb de massifs connus)
Commentaire	Résultat de plusieurs années de dissémination + crue de début 2018	Résultats d'1 année de dissémination Pas d'épisode de crue

Afin de poursuivre ce travail primordial pour limiter la propagation, il est prévu, conformément au plan d'action, une campagne d'arrachage précoce en 2020. Le montant global de cette action est évalué à 30 000 € TTC.

Financement :

- 30 % Agence de l'Eau (soit 9 000 €)
- 70 % SISARC (soit 21 000 €)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le lancement de la campagne 2020 d'arrachage précoce des plantules sur le territoire de Cœur de Savoie décrite précédemment ;*
- *sollicite l'Agence de l'Eau pour ces actions à hauteur de 30 % (soit 9 000 €) ;*
- *autorise M. le Président à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;*
- *dit que les crédits sont inscrits au budget 2020;*
- *demande l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions;*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21 janvier 2020

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT (CTS) POUR ENTRETIEN DES AFFLUENTS SUR SECTEUR ARLYSÈRE

Rapporteur : M. le Président

Le SISARC s'est substitué à la CA Arlysère, au Syndicat de l'Aitelène et au Syndicat de la Bialle et la Lavanche pour mettre en œuvre le programme d'action de gestion des cours d'eau des affluents de l'Isère en Combe de Savoie

Sur le périmètre de la CA d'Arlysère, ce programme pour l'année 2020 est estimé à 170 000 € TTC.

Cette action d'entretien des cours d'eau en Combe de Savoie est inscrite au CTS de ce territoire. Le taux de subvention est établi à 20 %. Cette subvention du Département d'un montant de 34 000 € interviendrait comme en 2019 en déduction de la contribution d'Arlysère.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sollicite la subvention auprès du Département pour la réalisation du programme d'entretien des cours d'eau en Combe de Savoie au titre du CTS Arlysère.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21 janvier 2020

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

5. SOLLICITATION D'UN APPUI JURIDIQUE POUR L'OPERATION PROTECTION DES BERGES DU GELON SUR LA COMMUNE DE CHAMOUSSET

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Syndical a été informé des difficultés rencontrées avec plus riverains du Gelon bénéficiaires des travaux de protection de berges contre les érosions.

Il est rendu compte de l'état du dossier et son évolution vers une situation de pré-contentieux.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne mandat au Président pour engager dès ce stade un appui juridique adapté.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21 janvier 2020

6. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. Le Président

Un point sur les dossiers en cours est fait en séance.

- **Chantier protection berge de l'Isère – Grignon**
 - Stade réception
 - Respect du budget global de 320 000 € HT dont une participation financière du propriétaire riverain de 25 000 €
 - Appel de la participation de la Commune de Grignon (20 000 €) à venir prochainement
- **Chantier aménagement de la Combaz (couplé aire de grand passage)**
 - Terrassement partie aval et plage de dépôt
 - Export vers la plateforme du Moutonnet
 - Conditions météo plus favorables que fin 2019
- **Chantier protection érosion de la Combaz (amont RD925)**
 - Stade travaux de finition
 - Respect du budget
- **Chantier remise en état de la gravière de Pré la Chambre**
 - Réceptionné et inauguré
- **Chantier comblement des ouvrages traversant Tournon et Frontenex**
 - Réceptionné
 - Respect du budget
- **Chantier reprise ouvrage traversant de Fournieux**
 - Stade rédaction du PRO et du DCE
- **Crue solide de La Lavanche (Grésy sur Isère)**
 - Importants travaux de curage en fin d'année
 - Situation à surveiller
 - Travaux complémentaires à prévoir

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Barrage de bois sur le ruisseau de Côte Bordée (Aiton)**
 - o Intervention urgente du 23 décembre 2019
 - o Au vu de l'urgence et dans la continuité de la procédure sur la gestion de crise approuvée lors du Conseil Syndical du 10 juillet 2019, lancement des travaux urgents par la Commune
 - o Compte tenu du caractère effectivement « gémapien » de l'intervention, prise en charge financière par le S.I.S.A.R.C des travaux réalisés par la Commune

7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

- **le mercredi 19 février 2020 à 18h** à la Salle de la Tourmotte à Tournon.

Par ailleurs, le prochain Bureau Syndical aura lieu le **mercredi 5 février 2020 à 18h à la Mairie de La Chavanne.**

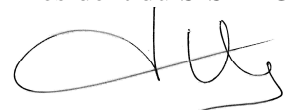
Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21 janvier 2020

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h20.

A Albertville, le 22 janvier 2020
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché du 22 janvier 2020 au 22 février 2020 au siège du SISARC